

## TARIFS

### ⇒ Accueil de loisirs des vacances

Quotient Familial	Habitants Royat		Habitants hors commune	
	Journée	Forfait Semaine	Journée	Forfait Semaine
QF > 1 500€	20€	95€ ou 76€ si jour férié	28€	126€ ou 106€ si jour férié
1000€ < QF ≤ 1 500€	18,50€	84€ ou 70€ si jour férié	26€	117€ ou 98€ si jour férié
750€ < QF ≤ 1 000€	17€	77€ ou 65€ si jour férié	24€	108€ ou 91€ si jour férié
500€ < QF ≤ 750€	15,50€	70€ ou 59€ si jour férié	21,50€	96€ ou 82€ si jour férié
QF ≤ 500€	6€	27€ ou 23€ si jour férié	7€	32€ ou 27€ si jour férié

Pour les vacances, le règlement doit avoir lieu **avant le début du séjour** puisqu'il permet d'accuser réception de l'inscription. En cas de sureffectif, c'est la date de paiement qui détermine l'ordre d'inscription des enfants ou de placement sur liste d'attente.

Le forfait s'applique aux enfants présents 4 et 5 jours sur la même semaine, ou 3 et 4 jours sur une semaine à jour férié.

En cas d'effectif complet, les inscriptions à la semaine sont prises en priorité.

Le prix du repas est inclus dans le prix de journée.

**Le règlement est encaissé directement. Les conditions de remboursement sont précisées dans le règlement intérieur.**

### ⇒ Accueil périscolaire des mercredis après-midis (*hors repas*)

Quotient Familial	Habitants Royat	Habitants hors commune
QF > 1 500€	8,50€	12,75€
1000€ < QF ≤ 1 500€	8,00€	12,00€
750€ < QF ≤ 1 000€	7,50€	11,00€
500€ < QF ≤ 750€	4,00€	6,00€
QF ≤ 500€	3,00€	4,50€

L'accueil périscolaire des mercredis après-midi est réservé aux enfants de plus de 4 ans scolarisés à Royat.

Les facturations sont bimestrielles et interviennent à terme échu.

## ⇒ Restauration scolaire – Tarifs du repas

Quotient Familial	Tarifs réguliers	Tarifs réguliers	Tarifs occasionnels
	Habitants Royat	Habitants hors commune	
QF > 1 500€	4,50€	4,50€	5,00€
1000€ < QF ≤ 1 500€	4,25€		
750€ < QF ≤ 1 000€	4,00€		
500€ < QF ≤ 750€	3,60€	2,50€	2,00€
QF ≤ 500€	2,00€		

Les facturations sont bimestrielles et interviennent à terme échu.

Les enfants sont considérés comme inscrits régulièrement lorsqu'ils fréquentent la restauration scolaire sur une période tout ou partie de la semaine sur des jours fixes (*ex. : tous les jours, tous les lundis, tous les mardis et jeudis, etc...*).

Les enfants sont considérés comme inscrits de façon occasionnelle lorsqu'ils fréquentent la restauration scolaire sur une période de manière très exceptionnelle ou lorsqu'ils sont inscrits régulièrement et qu'ils mangent exceptionnellement un jour supplémentaire (*ex. : un enfant qui mange tous les lundis et qui exceptionnellement mange un vendredi*).

Toute absence non justifiée sera facturée, sauf si celle-ci dépend des événements spécifiés dans le règlement intérieur.

Dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé, le tarif sera égal à 50% du prix du repas dans la catégorie où l'enfant est inscrit et selon le quotient familial.

## ⇒ Accueil du matin ou du soir (7h30-8h20 ou 17h30-18h30)

Quotient Familial	Habitants Royat	Habitants Royat	Habitants Royat	Habitants Royat
	Forfait mensuel 1 <sup>er</sup> enfant	Forfait mensuel 2 <sup>ème</sup> enfant (-50%)	Forfait mensuel 3 <sup>ème</sup> enfant (-75%)	Inscription exceptionnelle (max. 3X/mois)
QF > 1 500€	17,50€	8,75€	4,38€	1,50€
1000€ < QF ≤ 1 500€	14,00€	7,00€	3,50€	
750€ < QF ≤ 1 000€	10,50€	5,25€	2,63€	
500€ < QF ≤ 750€	7,00€	3,50€	1,75€	1€
QF ≤ 500€	5,25€	2,63€	1,31€	

Pour les enfants dont les parents ne sont pas domiciliés à Royat, le forfait mensuel est de 35€ (10€ si QF ≤ 500€), quel que soit le nombre d'enfants.

Les facturations sont mensuelles et interviennent à terme échu.

⇒ Accueil du matin et du soir (7h30-8h20 et 17h30-18h30)

Quotient Familial	Habitants Royat	Habitants Royat	Habitants Royat	Habitants Royat
	Forfait mensuel 1 <sup>er</sup> enfant	Forfait mensuel 2 <sup>ème</sup> enfant (-50%)	Forfait mensuel 3 <sup>ème</sup> enfant (-75%)	Inscription exceptionnelle (max. 3X/mois)
QF > 1 500€	25,00€	12,50€	6,25€	1,50€
1000€ < QF ≤ 1 500€	20,00€	10,00€	5,00€	
750€ < QF ≤ 1 000€	15,00€	7,50€	3,75€	
500€ < QF ≤ 750€	10,00€	5,00€	2,50€	
QF ≤ 500€	7,50€	3,75€	1,88€	1€

Pour les enfants dont les parents ne sont pas domiciliés à Royat, le forfait mensuel est de 35€ (10€ si QF ≤ 500€), quel que soit le nombre d'enfants.

Les facturations sont mensuelles et interviennent à terme échu.

